



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge des fauteuils roulants

Question écrite n° 17354

Texte de la question

M. Denis Bernaert appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, sur la prise en charge intégrale des fauteuils roulants en 2024. En 2023, le Président de la République a pris l'engagement devant les Français de la prise en charge intégrale de tous les fauteuils roulants manuels et électriques en 2024. Le Premier ministre a rappelé cet engagement lors de sa déclaration de politique générale le 31 janvier 2024. Ces annonces très attendues répondent à la nécessité d'autonomie et à la nécessité de sortir de situation d'un reste à charge encore beaucoup trop élevé pour certains et de réduire les délais d'accès à ces dispositifs médicaux. Depuis ces annonces, certaines inquiétudes sont apparues de la part des personnes handicapées mais aussi de leur entourage, comme notamment l'instauration de plafonds de remboursement qui risqueraient de pousser certaines personnes à accepter des modèles moins adaptés à leurs besoins, ou encore la mise en place des modalités de remboursement qui peuvent s'avérer longues. Aussi, pour répondre à ces attentes et à ces inquiétudes, il lui demande dans quels délais et selon quelles modalités la prise en charge intégrale des fauteuils roulants sera mise en place en 2024, année des jeux Paralympiques en France, année hautement symbolique.

Données clés

Auteur : [M. Denis Bernaert](#)

Circonscription : Yvelines (4^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17354

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes âgées et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3143

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)